

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [dinellea-cssd-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2aeb3a07c5d99ca40a9a11fc>

Date d'obtention : 2025-03-06 14:17:35

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est très important de suivre toutes les étapes de la trousse ainsi que retenir les 4 éléments essentiels qui pourront guider mon intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela me permettra de m'assurer que mon intervention respecte les règles établies afin de faire la bonne intervention auprès des élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Le contexte, la nature des gestes posés, les intentions derrière le geste ainsi que l'étendu de la situation.

En aucun temps, on demande de voir les preuves. On saisit le cellulaire en regard de la démarche apprise dans le cadre de cette formation.